



Synthèse

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des établissements pour enfants
en situation de handicap en Grand Est :

Instituts d'Education Sensorielle ■ IES

Données 2018

...

*Etude produite à la
demande de l'ARS Grand Est
par le CREA Grand Est
et réalisée par Marjorie Hoenen,
chargée d'étude, sous la
direction de Thibault Marmont*

Rapport final - Décembre 2019

L'exploitation des rapports d'activité harmonisés, outil expérimenté depuis 2015 sous l'égide de l'ARS, dresse un état des lieux des modalités d'accompagnements pour les enfants en situation de handicap. L'objectif est d'offrir une meilleure lecture de l'offre de service sur les territoires. Afin de définir les indicateurs nécessaires à la constitution des rapports harmonisés, un comité de pilotage a rassemblé des professionnels de l'ARS, du CREAI et des représentants des établissements médico-sociaux concernés.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2018. Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées. Par conséquent, tous les tableaux n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable. Pour autant, le parti est pris de laisser apparaître tel quel l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

Au regard du nombre de structures par département, les résultats seront présentés au niveau régional.

Sommaire

Taux de réponse.....	2
Activité des IES.....	2
Jours d'ouverture.....	2
Taux d'occupation.....	2
Durée moyenne de séjour en IES.....	2
Taux de rotation.....	2
Délai d'admission en IES.....	2
Motifs d'absence.....	3
Absence.....	3
Aires de recrutement.....	3
Transports.....	3
Plateau technique.....	4
Professions médicales et paramédicales ¹	4
Ancienneté du personnel.....	4
Profils (population accompagnée pendant l'année).....	4
Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE.....	4
Taux de dérogation ou hors autorisation et dont amendement creton.....	4
Scolarité.....	4
Parcours des jeunes accompagnés.....	5
Parcours avant l'admission.....	5
Devenir des jeunes après leur sortie.....	5

Taux de réponse

Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
100%	100%	100%	100%	100%	/	0%	/	100%	100%	91%

Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 10 des 11 établissements concernés, ce qui correspond à un taux de réponse de 91 %.

Activité des IES

Jours d'ouverture

	Grand Est		
	Global	Internat	Semi-internat
Nombre médian de jours d'ouverture	177,5	175	175
mini (étab.)	156	108	173
maxi (étab.)	207	201	201

Dans le Grand Est, les IES ayant répondu à l'enquête sont ouverts (global), en médiane, 177,5 jours dans l'année, avec un minimum de 156 jours pour un établissement haut-rhinois, et un maximum de 207 jours en Haute-Marne, soit de 22 à presque 30 semaines par an. Concernant l'internat et le semi-internat, la moitié des IES sont ouverts 175 jours par an ou plus.

Taux d'occupation



Le taux d'occupation des places financées (global), établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, atteint 99 % pour l'ensemble des IES. Le taux d'occupation des places financées en internat est de 90 % au niveau régional. Le taux d'occupation des places financées en semi-internat est supérieur aux autres modalités d'accompagnement.

Délai d'admission en IES

Le délai moyen d'admission en IES est de 3 mois et 27 jours dans le Grand Est. Toutefois, ces résultats doivent prendre en compte le fait que certains jeunes, au moment du délai d'admission, n'étaient pas sans solution.

Durée moyenne de séjour en IES

La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de 4 ans et 11 mois et 30 jours.

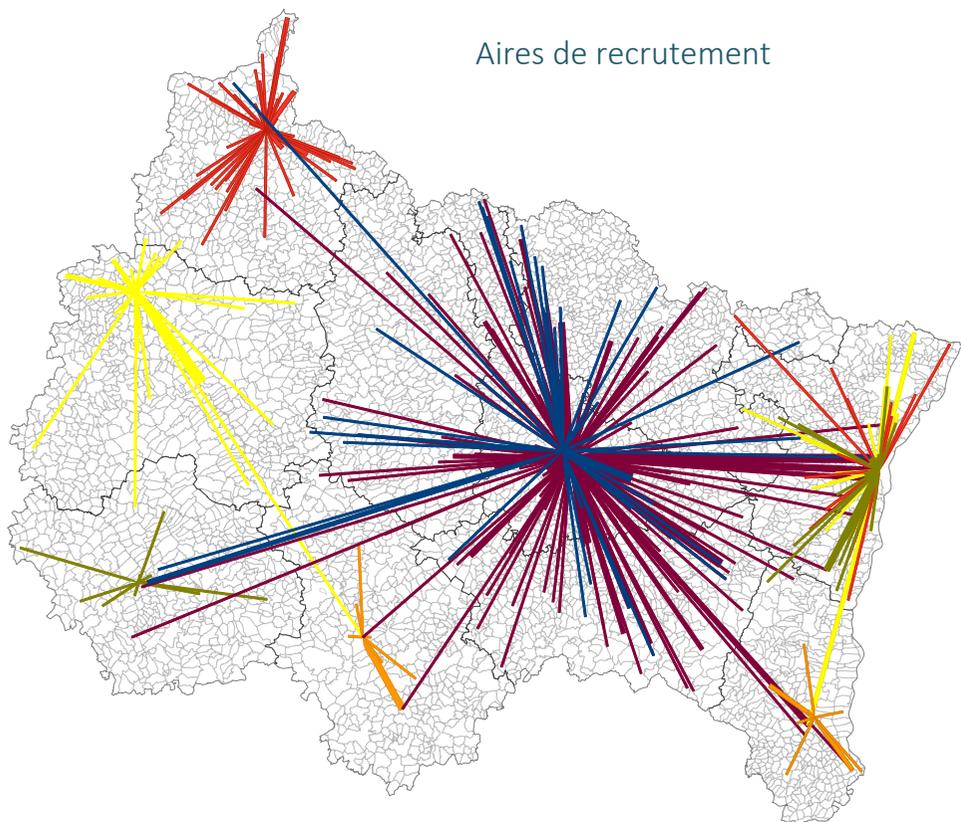
Taux de rotation

Le taux de rotation des places financées est le rapport entre le nombre d'admissions et le nombre de sortants dans l'année et le nombre de place financées. Selon les modalités de calcul définies par l'ANAP, ce taux s'élève à 14 % pour l'ensemble de la région.

Absence

En moyenne dans les IES du Grand Est, chaque jeune accompagné a été absent 10 journées et demie au cours de l'année 2018, avec des absences variant de 5,8 journées à 14,9 journées selon la structure.

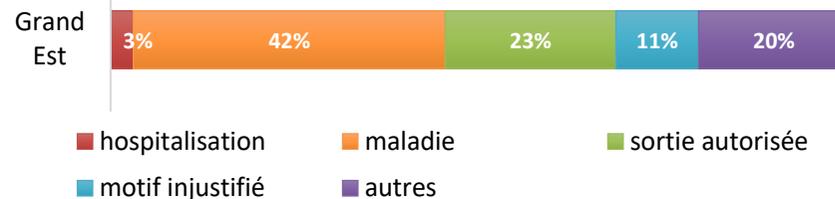
Aires de recrutement



La zone d'attraction des enfants accompagnés en IES est très étendue pour les établissements de Meurthe-et-Moselle et dans une moindre importance pour certains établissements du Bas-Rhin et un IES de la Marne.

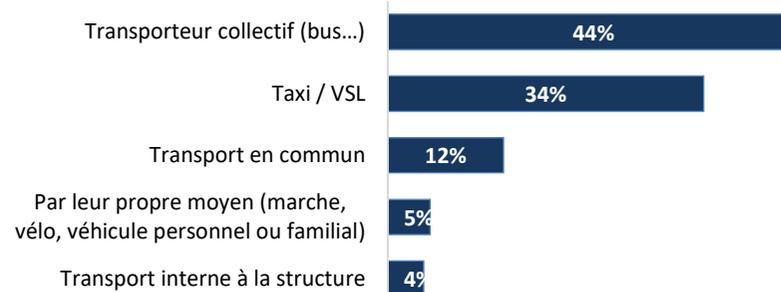
Les établissements de Meurthe-et-Moselle accompagnent des jeunes habitants dans tous les départements de la région.

Motifs d'absence



Dans les IES du Grand Est, 45 % des sorties sont liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation). 23 % des absences correspondent à une sortie autorisée.

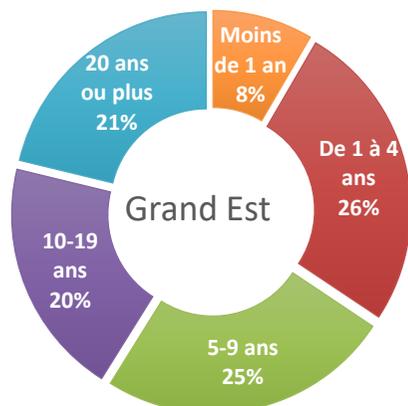
Transports



Les modes de transport les plus utilisés pour effectuer les trajets domicile-IES dans le Grand Est sont les transporteurs collectifs (44 %) et le taxi/VSL (34 % des jeunes accompagnés au 31/12). Dans l'ensemble du Grand Est, 12 % des jeunes utilisent les transports en commun et 5 % viennent par leur propre moyen.

Plateau technique

Ancienneté du personnel



Dans les IES du Grand Est, 8 % des professionnels exercent depuis moins d'1 an et 21 % depuis 20 ans ou plus.

Professions médicales et paramédicales¹

Concernant les professions médicales, on notera, une infériorité des ETP réels par rapport aux prévisionnels dans le Grand Est (-0,99 ETP). L'infériorité est surtout liée à la profession de pédiatre où 1,07 ETP ne sont pas pourvus.

Pour les professions paramédicales, les ETP réels sont supérieurs aux ETP budgétés de 4,73 ETP. Il y a eu 1,95 ETP orthophonistes et 2,67 ETP psychomotriciens supplémentaires.

¹ Les professions paramédicales prises en compte dans le calcul : ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien

Profils (population accompagnée pendant l'année)

Taux de dérogation ou hors autorisation et dont amendement creton

Dans les IES Grand Est, 15 % des jeunes de la file active sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation. Parmi eux, selon les déclarations des IES, 91 % relèveraient de l'amendement creton.

Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE

Au 31 décembre 2018, les IES du Grand Est comptaient 24 mineurs majeur bénéficiant d'un placement ou d'une mesure éducative, soit 8 % des mineurs accompagnés.

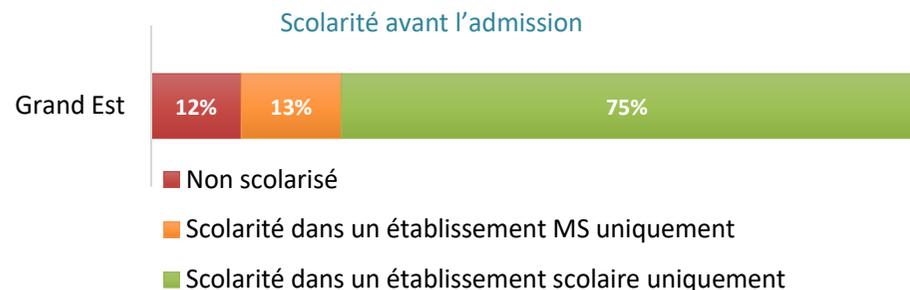
Sur l'ensemble des enfants/jeunes accompagnés par les IES, aucun jeune ne bénéficiait d'une mesure PJJ.

Scolarité

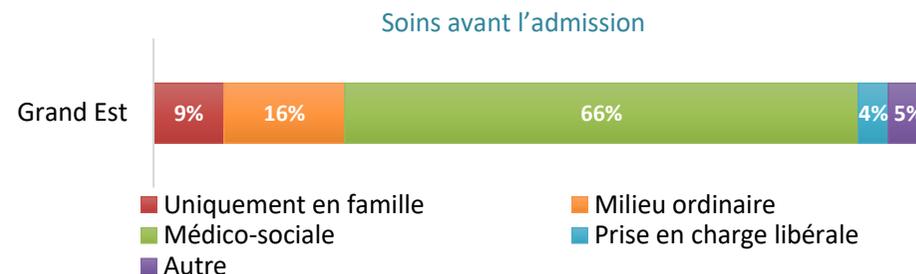
Au 31 décembre 2018, dans les IES du Grand Est, parmi les 3-15 ans, 3 % des jeunes ne sont pas scolarisés. 46 % des jeunes sont scolarisés entièrement dans une UE, au sein de l'établissement et 43 % sont scolarisés au moins pour partie en milieu ordinaire, dont la majorité sont des unités d'enseignement externalisée (élémentaire ou secondaire).

Parcours des jeunes accompagnés

Parcours avant l'admission

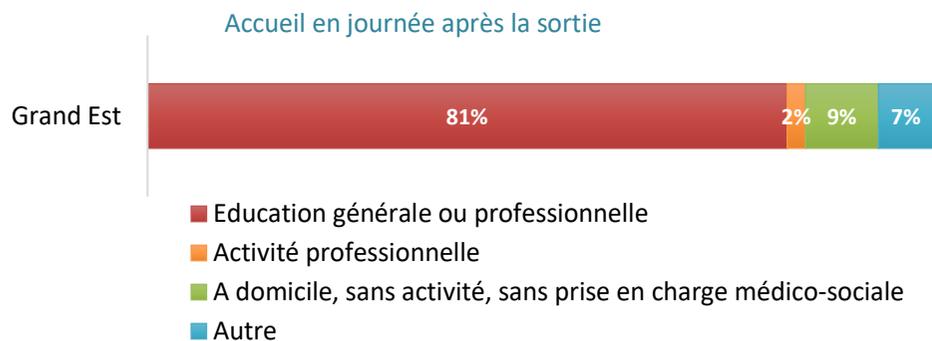


Dans le Grand Est, au cours de l'année 2018, 12% des entrants en IES n'étaient pas scolarisés avant leur admission. La majorité était dans un établissement scolaire uniquement.

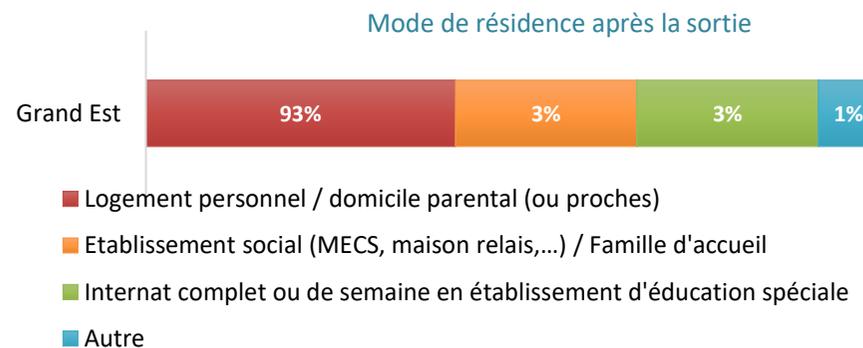


Les résultats sur la prise en charge antérieure à celle de l'IES accueillant indiquent que 66 % des enfants entrants sur étaient pris en charge par le médico-social 9 % étaient pris en charge uniquement par la famille.

Devenir des jeunes après leur sortie



81 % des sortants d'IES en 2018 suivent après leur sortie un enseignement général ou professionnel ou un apprentissage et 9 % se retrouvent à domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale.



93 % des jeunes sont retournés dans leur famille (chez les parents ou chez des proches) ou dans un logement personnel. 3 % des jeunes se sont orientés vers un internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale.